

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mars 2016

---

ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (N° 3023)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 17

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

En supprimant cet article, le Gouvernement entend lever le gage budgétaire qui figure dans la présente proposition de loi.